



Modèle d'inventaire des spécimens d'espèces reprises à l'Annexe I de la CITES, visé à l'article 5 de l'arrêté royal du 9 avril 2003

1. Nom et adresse de l'établissement : Nom :
Adresse :

2. Propriétaire :

a. Nom : Prénom : c. Tel :
b. Adresse : Fax :

c. E-mail :

Rue : N° :
Code Postal : Commune :

3. Spécimens détenus

N°	Nom de l'espèce (1)	Description (2)	Quantité (3)	Provenance (4)	Date d'acquisition (5)	N° Certificat (6)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
				Réservé au Service :		
				Date de réception		Visa et cachet :
				Date de renvoi de la copie		

Le soussigné déclare sur l'honneur que l'inventaire établi ci-dessus est complet et véritable.

Fait à _____, le _____

Signature :

INSTRUCTIONS

- (1) Le nom scientifique en latin doit être mentionné.
- (2) Indiquez s'il s'agit d'animaux vivants, de parties ou produits tels que fourrures, peaux, crânes, trophées, carapaces, animaux naturalisés, oeufs, plumes, laines etc... ainsi que tout renseignement permettant d'identifier le spécimen (sexe, âge, couleur, marque d'identification, bague, microchip...). Les Codes les plus utilisés sont :
- (3) Pour les spécimens vivants : nombre / Pour les parties et produits : nombre et/ou poids
- (4) Mentionnez, selon le cas, si le spécimen :
 - A : a été importé par vos soins
 - B : a été acheté chez un commerçant
 - C : a été acheté chez un particulier
 - D : est né en captivité
 - E : a une autre provenance (à spécifier)
- (5) Indiquez la date d'importation, d'achat ou de naissance. Si la date exacte n'est pas connue, mentionnez le mois et surtout l'année.
- (6) Si le spécimen est couvert par un certificat CITES ou un permis d'importation, indiquez son n°

REMARQUES IMPORTANTES :

1. Veuillez renvoyer ce tableau d'inventaire rempli par lettre recommandée à l'adresse suivante

*Cellule CITES (Bureau 02D217)
Direction Générale Environnement
Affaires multilatérales et Stratégiques (AMSZ).
Eurostation
Place Victor Horta, 40/10
1060 Saint-Gilles*

2. Ce tableau peut être utilisé pour actualiser un inventaire introduit en 1984 lors de l'entrée en vigueur de la CITES en BE ou suite à une modification de l'Annexe I lors des Conférences des Parties.